

WASZP®

CLASS RULES V12 - FR

2021

PROJET

Règles de classe fermée pour une classe contrôlée par le fabricant

INTRODUCTION

Cette introduction ne fournit qu'un contexte informel et les règles de la classe WASZP proprement dites commencent à la page 7.

Le WASZP a été créé comme un monotype à foil strict où la véritable valeur en course est l'équipage et non les bateaux ou l'équipement. L'objectif fondamental de ces règles de classe est de s'assurer que ce concept est maintenu. Garder les modifications possibles au minimum garantit des courses équitables, et aussi aide à réduire le coût global pour les propriétaires et à réduire le temps passé à bricoler.

Lorsqu'un propriétaire achète un WASZP, le bateau est instantanément compétitif sans avoir besoin de temps ou d'argent supplémentaires.

Ces règles visent à maintenir cette valeur afin que les propriétaires puissent se concentrer sur le meilleur du WASZP - la navigation !

La popularité du WASZP a prouvé que le bateau et le concept fonctionnent. En conséquence, les propriétaires de WASZP font désormais partie d'unes des classes les plus active au monde mais aussi des plus conviviale.

INFORMATIONS DIVERSES

Cette section fournit des explications sur les règles les plus controversées de la classe. Cette page ne fera pas partie de l'ensemble de règles final.

Pumping:

La règle de pumping est maintenant bien établie et existe pour deux raisons :

1. permettre aux gens de déjauger plus tôt
2. pour protéger le bateau des dommages causés par une force excessive exercée sur les poutres du trampoline.

Cette version améliorée à la règle, empêche les propriétaires de tenir le grément autrement qu'avec l'écoute de grand-voile pendant le pumping. Il s'agit de décourager les rebonds sur les trampolines **en position debout**. Cette technique est à exclure car elle risque d'endommager les poutres, le trampoline et le wishbone.

Même si le pumping sur le trampoline fonctionne parfaitement, voici quelques autres techniques à considérer pour décoller plus tôt :

1. Creuser les voiles afin de décoller plus rapidement, puis affine le profil.
2. Utiliser le système de hauteur de vol (RHA) un fois que le bateau a atteint une bonne vitesse.
3. Abattez et pomper avec la grand-voile en même temps
4. Utiliser vos pied pour pomper a l'aide du foil.

Logos WASZP:

Les règles exigent que tous les logos WASZP restent sur le bateau lorsqu'ils sont fournis à l'origine et ceci pour plusieurs raisons:

- Distinguer clairement le WASZP des autres classes de foils.
- Pour maintenir une apparence cohérente de la flotte.
- Maintenir la valeur de la marque WASZP, qui a été essentielle au succès de la classe jusqu'à présent et à l'avenir.

Les règles autorisent la suppression des logos dans des circonstances extraordinaires (par exemple, pour afficher des sponsors). Cependant, la marque WASZP devra toujours être présenté avec la même importance dans la nouvelle conception, sous réserve de l'approbation de WASZP. Les règles sont strictes mais importantes pour la réussite de la classe.

Aspect de surface du Foil:

L'aluminium a été choisi pour les foils pour la répétabilité et la façon dont l'anodisation dure rend presque impossible le remodelage des foils sans

être visible. Cependant, les embouts des foils en plastique présenteront une certaine différence de fabrication, nous autorisons donc la finition des embouts. La partie principale des embouts est raisonnablement semblable, et nous n'avons pas été en mesure de détecter des différences de performance dû à des différences.

Plier l'axe du palpeur:

La position du palpeur dans l'eau affecte la ventilation des foils, notamment en eau froide. Comme ce composant peut se plier accidentellement, nous avons décidé qu'il était préférable de pouvoir le modifier délibérément.

Sangles de rappel:

WASZP a l'intention de revenir aux sangles fournies par le fabricant pour les bateaux vendus en 2023, la nouvelle règle entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Ceci pour deux raisons : premièrement, cela maintient le coût des bateaux pour le propriétaire en éliminant le besoin de faire achats supplémentaires après l'achat d'un nouveau bateau. Deuxièmement, il contrôle les matériaux utilisés pour garantir des charges sûres à travers les poutres, ce qui réduira l'usure à long terme, en particulier pour les grands gabarits. WASZP reconnaît que de nombreux propriétaires ont déjà acheté des sangles. Par conséquent, pour les bateaux vendus pour la première fois avant 2023, la règle autorise les sangles en « matière similaire ». WASZP reconnaît la préférence des propriétaires pour l'utilisation de sangles rembourrées, par conséquent, WASZP créera une option rembourrée disponible auprès du fabricant en 2022.

Support de Camera:

WASZP encourage toujours les skippers à filmer par leurs propres moyens. Les images impressionnantes obtenues sont l'une des choses vraiment sympa de la classe. La classe WASZP a toujours autorisé les caméras sur les bateaux mais a décidé de clarifier les règles, notamment pour les caméras montées à l'arrière des bateaux. Cela permet d'utiliser de grands angles de caméra en course sans compromettre les règles ou l'intégrité de la course.

Adhésion à la Classe Internationale:

Maintenant que RaceHub est en ligne et qu'une adhésion officielle à la classe internationale WASZP est possible, nous avons clarifié les règles sur les exigences pour l'adhésion à la classe. WASZP vise à rendre son

adhésion à l'IWCA aussi intéressante et gratifiante que possible pour tous les propriétaires.

WASZP'X:

Les règles du WASZP'X sont incluse dans ces règles car, à part des équipements différents, il y a très peu de différence entre les divisions WASZP'X et WASZP standard du point de vue des règles. Les règles relatives spécifiquement au WASZP'X seront revues au fur et à mesure que la classe grandit.

Tension de l'élastique central:

À l'origine, nous avons supprimé les restrictions du système de réglage de la tension d'élastique pour tester et voir comment les propriétaires développaient des solutions. Avec le recul, nous pensons que cette liberté n'était pas nécessaire. Sur l'évaluation de ce que nous avons vu, nous avons choisi de rendurcir la règle pour les raisons suivantes :

- Nous ne pensons pas qu'il y ait un avantage significatif à ajuster la tension de l'élastique en course (nous apprécions qu'il y ait des avantages à ajuster, donc le système fourni par le fabricant le permet mais pas en tant que contrôle actif)
- Dans les courses monotypes, un nouveau bateau doit toujours être compétitif sans qu'il soit nécessaire de consacrer du temps ou de l'argent supplémentaire à des modifications. Une perception selon laquelle du matériel supplémentaire (tels que des taquets et des poulies) améliore le bateau s'oppose à ce principe.

Changement:

La plupart des modifications apportées aux règles depuis l'édition précédente sont surlignées en GRIS Les modifications mineures, telles qu'une simple reformulation pour rendre la règle plus claire, peuvent ne pas être mises en évidence. Il appartient au propriétaire de s'assurer qu'il respecte ces règles de classe telles qu'elles sont écrites dans ce document.

CES RÈGLES SONT DES RÈGLES **DE CLASSE FERMÉE**. SI CE N'EST PAS SPÉCIFIQUEMENT DIT QUE VOUS LE POUVEZ - **ALORS VOUS NE DEVEZ PAS.**

LES COMPOSANTS ET LEUR UTILISATION SONT DÉFINIS PAR LEUR DESCRIPTION.

INDEX

PART I – ADMINISTRATION

Section A – General

- A.1 Fabricant
- A.2 Langage
- A.3 Abréviations
- A.4 Autorités
- A.5 Administration de la Classe
- A.6 Règles
- A.7 Variation
- A.8 Amendements
- A.9 Interprétations
- A.10 Frais de classe internationale et plaque World Sailing
- A.11 Fabricants autorisés
- A.12 Numéro de coque & voiles.

Section B – Admissibilité du bateau

- B.1 Règles de classe et certification
- B.2 Identification & Marquage
- B.3 Numéros de voile et identification des pays
- B.4 Inspection lors d'événement
- B.5 Limitation des marquages

PART II – EXIGENCES ET LIMITATIONS

Section C – Conditions pour courir

- C.1 Pumping
- C.2 Equipage
- C.3 Membres
- C.4 Divisions
- C.5 Equipment Personnel
- C.6 Publicité
- C.7 Equipment portable

Section D – Règles d'équipement

- D.1 General
- D.2 Masse
- D.3 Modifications générales et entretien
- D.4 Coque, portique, ailes

- D.5 Appendices de coque (Foils)
- D.6 Castaing de safran et barre
- D.7 Gréement
- D.8 Voile
- D.9 Système de contrôle

PART III – APPENDIX

- A.1.1 Identification des voiles
- A.1.2 Identification coque

PART I – ADMINISTRATION

A. General

A.1 DROITS DU FABRICANT

A.1.1 La classe WASZP utilise un voilier à foils conçu par Andrew McDougall. McDougall Creations Pty Ltd est le propriétaire et titulaire de la marque (TMH) du design.

A.1.2 Les coques, appendices de coque, gréements et voiles du WASZP ne doivent être fabriqués que par un fabricant agréé par McDougall Creations (appelé fabricants agréés [LM]).

A.1.3 Après avoir quitté le [LM], les coques, appendices de coque, gréements et voiles du WASZP ne peuvent être modifiés que dans la mesure permise par les présentes règles de classe.

A.2 LANGUAGE

A.2.1 La langue officielle de la classe est l'anglais et en cas de litige sur la traduction, le texte anglais prévaudra.

A.2.2 Le mot « doit » est obligatoire et le mot « peut » est permissif.

A.3 ABBREVIATIONS

A.3.1

WS	World Sailing
IWCA	International WASZP Class Association
NCA	National Class Association
ERS	Equipment Rules of Sailing
RRS ou RCV	Racing Rules of Sailing
LM	Licensed Manufacturer
TMH	Trademark Holder
OA	Organising Authority

A.4 AUTORITES

A.4.1 L'autorité internationale de la classe est l'IWCA qui doit coopérer avec la TMH pour les questions concernant ces règles de classe

A.4.2 L'IWCA n'a aucune obligation légale en ce qui concerne ces règles de classe.

A.5 ADMINISTRATION DE LA CLASSE

A.5.1 Le TMH a délégué ses fonctions administratives de la classe à l'IWCA.

A.5.2 L'IWCA peut déléguer tout ou partie de ses fonctions, comme indiqué dans les présentes règles de classe, à un administrateur.

A.6 REGLES

A.6.1 Ces règles de classe doivent être lues conjointement avec le RCV et les ERS.

A.6.2 Sauf lorsqu'il est utilisé dans les en-têtes, lorsqu'un terme est imprimé en « **gras** », la définition des ERS s'applique et lorsqu'un terme est imprimé en « *italique* », la définition des RCV s'applique.

A.7 VARIATIONS

A.7.1 Voir RCV87, où « association de classe » doit être interprété comme IWCA.

A.8 AMENDMENTS

A.8.1 Les demandes de modification des règles doivent être soumises par écrit à l'IWCA. L'IWCA publiera sa décision sur la demande après consultation du TMH et des ANC concernées.

A.8.2 Les modifications de ces règles de classe ne seront faites que sous réserve de l'approbation du TMH.

A.9 INTERPRETATIONS

En cas de doute sur l'interprétation d'une règle de classe, la question sera soumise à l'IWCA, qui consultera le TMH pour clarification. L'IWCA publiera toute clarification.

A.10 FRAIS DE CLASSE INTERNATIONAL & PLAQUE WORLD SAILING

Dans le cas où le WASZP deviendrait une classe reconnue World Sailing

A.10.1 Les LM de coques doivent payer des frais de classe internationale pour chaque coque fabriquée.

A.10.2 L'IWCA doit, après avoir reçu de la classe internationale les frais pour la coque, envoyer la plaque de construction WS au LM.

A.11 NUMERO DE COQUE & VOILES

A.11.1 Les numéros de coque seront délivrés par la TMH.

A.11.2 Les numéros de coque seront attribués dans l'ordre consécutif à partir de 2000.

A.11.3 Le numéro de voile doit faire référence au numéro de coque, sauf si A.11.4 ou A.11.5 s'appliquent.

A.11.4 Les propriétaires qui ont terminé dans le top 10 lors de

l'édition précédente des WASZP Games peuvent afficher leur position finale de cet événement en numéro de voile à la place du numéro de coque.

A.11.5 Lors de la location d'un bateau, un skipper peut utiliser un numéro de voile différent du numéro de coque si le numéro de voile provient d'un bateau qu'ils possèdent et que le bateau n'est pas en course dans l'événement.

B. Admissibilité du bateau

B.1 REGLES DE CLASS ET CERTIFICATION

B.1.1 Le bateau doit:

- (a) être en conformité avec les règles de classe; et
- (b) avoir des marques de certification valides comme requis.

B.2 IDENTIFICATION ET MARQUAGES

B.2.1 L'insigne WASZP doit être affiché sur la voile telle que fournie par le LM et conformément aux dimensions et aux exigences détaillées dans le schéma contenu dans l'appendice- A.1.1.

B.2.2 Le panneau de couleur de division doit être affiché sur la voile tel que fourni par le LM et conformément aux dimensions et aux exigences détaillées dans le schéma contenu dans l'appendice - A.1.1.

B.2.3 L'emplacement des codes de pays ou des drapeaux de pays et des numéros de voile doit être affiché sur la voile conformément aux dimensions et aux exigences détaillées en B.3 ci-dessus et au schéma contenu dans l'appendice - A.1.1.

B.2.4 La coque doit afficher les insignes et logos WASZP dans les positions fournies par le LM et conformément au schéma contenu dans l'Appendice - A.1.2.

B.2.5 La coque doit afficher un marquage d'équipement d'origine WASZP et un numéro de série apposés par le LM sur le tableau arrière.

B.2.6 Chaque coque et voile de WASZP doivent être équipés avec des logos WASZP et des autocollants WASZP apposés par le LM (à l'exclusion des numéros de voile, des codes de pays et des drapeaux de pays). Ces autocollants, y compris les bordures jaunes, ne doivent être ni enlevés ni recouverts, sauf pour effectuer des réparations, auquel cas ils doivent être remplacés au même endroit par le même autocollants fournis par la TMH ou LM..

B.2.7 Les infractions aux règles relatives à l'identification et au marquage de la présente section B.2 peuvent être autorisées par écrit par la TMH au cas par cas. Cela pourrait être, par exemple, la prise en compte de raisons commerciales, telles que le parrainage, qui pourraient nécessiter le retrait des autocollants fournis. Chaque bateau

nécessite une autorisation écrite distincte. Le design proposé doit être fournie avec la demande d'autorisation. La TMH se réserve le droit d'exiger des modifications ou de refuser l'œuvre proposée.

B.3 NUMERO DE VOILES ET LETTRES NATIONALES

B.3.1 Les numéros de voile et les lettres nationales doivent répondre aux exigences suivantes:

- (a) Ceux du côté tribord de la voile doivent être placés au dessus de ceux à bâbord.
- (b) Une police de caractères sans empattement doit être utilisé
- (c) Une hauteur minimale de 265mm
- (d) Une épaisseur minimale de 45mm
- (e) Le bord arrière doit être à au moins 45 mm de la chute de la voile
- (f) Le bord avant doit être à au moins 45 mm de la couture du tissu opaque au guindant de la voile.
- (g) Un espacement minimum de 45 mm entre chaque chiffre ou lettre sur la même ligne
- (h) Un espacement d'au moins 45 mm entre le haut des numéros de tribord et la troisième latte ; et un espacement minimum de 45 mm entre le bas des numéros de port et la quatrième latte.
- (i) Un espacement minimum de 45 mm entre le haut des lettres latérales tribord et la deuxième latte ; et un espacement minimum de 45 mm entre le bas des numéros de port et la troisième latte.
- (j) Un espacement minimum de 45 mm entre la ligne de base des chiffres ou des lettres du côté tribord et le haut des chiffres ou des lettres du côté bâbord.

B.3.2 Des drapeaux nationaux peuvent être utilisés à la place des lettres nationales sur le panneau entre les deuxième et troisième lattes.

B.3.3 Les drapeaux nationaux ou les lettres nationales sont obligatoires à tous les événements de Tiers 1 et de Tiers 2.

B.4 INSPECTION LORS D'ÉVÈNEMENT

B.4.1 GENERAL

- (a) Le rôle des inspecteurs d'équipement lors d'un événement est de vérifier que l'équipement satisfait aux règles de classe et, le cas échéant, a été produit par un LM et n'a pas été modifié par la suite (autre que ce qui est autorisé dans ces règles) en utilisant n'importe quelle inspection méthodes qu'ils jugent appropriées, y compris la comparaison avec un échantillon de référence du type d'équipement présenté pour inspection. Si cette comparaison révèle un écart supérieur à ce que l'inspecteur de l'équipement considère comme étant dans les tolérances de fabrication, le

problème doit être signalé au comité de course, au jury et IWCA, qui décidera si l'équipement est éligible.

(b) Les inspecteurs d'équipement peuvent être nommés par l'OA ou l'IWCA.

B.5 LIMITATION DES MARQUAGES

B.5.1 Tous les éléments de l'équipement d'un équipage qui sont soumis à un contrôle et qui nécessitent des marques de limitation d'épreuve doivent être ainsi marqués.

B.5.2 Certains équipements peuvent recevoir deux marques de limitation d'événement, une dans une position bien visible et une seconde dans une autre position.

B.5.3 Lorsqu'un événement utilise des marques de limitation d'événement, ces marques ne doivent pas être supprimées pendant l'événement. Les dommages ou la perte des marques de limitation d'événement doivent être signalés à l'AO dès que possible.

PART II – EXIGENCE ET LIMITATIONS

C. Conditions pour courrir

C.1 PUMPING

C.1.1 RRS 42.3(C)(2) est modifié pour se lire:

" Pour initier le foil:

- (i) chaque voile peut être tirée un certain nombre de fois ; et/ou
- (ii) Des mouvements répétitifs du corps peuvent être utilisés à condition que l'équipage soit entièrement positionné dans le cadre du trampoline et qu'il ne soit en contact direct avec aucune partie du gréement autre que l'écoute de grand-voile.

C.1.2 Ces actions ne doivent pas être utilisées à plusieurs reprises pour obtenir un avantage autre que pour initier le vol.

C.2 EQUIPAGE

C.2.1 L'équipage est composé d'une personne.

C.2.2 Pour la classe WASZP'X, l'équipage doit être âgé de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année de compétition. Lorsqu'un événement s'étend sur plus d'un an, l'équipage doit être âgé de moins de 18 ans au 31 décembre de la nouvelle année..

C.3 MEMBRE

C.3.1 Pour être éligible aux événements de Tiers 1 (WASZP Games) et aux événements de Tiers 2 (championnats nationaux), un

navigateur doit être membre de l'IWCA.

C.3.2 Les NCA peuvent exiger l'adhésion à la NCA pour certains événements de Tiers 3.

C.4 DIVISIONS

C.4.1 Les tailles de voile seront désignées par un système de codage couleur comme suit :

Panneau noir – 'grande' voile (8,2 m²)

Panneau rouge – voile 'moyenne' (6,9m²)

Panneau jaune – WASZP'X (5.8m²)

C.5 EQUIPEMENT PERSONEL

C.5.1 OBLIGATOIRE

(a) Chaque équipage doit porter un vêtement de flottaison individuel conforme à la norme minimale ISO 12402-5 (CE 50 Newtons), ou USCG Type III, ou AUS PFD 1 ou une norme équivalente.

(b) Pour la classe WASZP'X, chaque équipage doit porter un casque conforme à la norme minimale CE EN 1385. Pour tous les autres WASZP, les casques sont encouragés mais facultatifs.

C.5.2 MASSE TOTALE

(a) Aucun vêtement ou équipement ne doit être porté avec la particularité d'ajouter du poids par absorption d'eau ou de retenir l'eau dans des poches, compartiments, conteneurs ou toute autre méthode.

(b) Le poids total de l'équipement porté ou transporté ne doit pas dépasser 9 kg lorsqu'il est pesé conformément à l'annexe H du RCV

C.6 PUBLICITE

C.6.1 LIMITATIONS

(a) La publicité ne doit pas être appliquée à la voile ou à la coque lorsque cela est restreint par les clauses B.2.

(b) L'OA peut exiger des concurrents qu'ils affichent de la publicité dans les zones « Parrainage de l'événement » (sur la coque et/ou la voile) mises en évidence dans les annexes A.1.1 et A.1.2. Il est conseillé de garder cette zone libre à cet effet. L'OA peut exiger des concurrents qu'ils retirent des autocollants dans ces zones pour faire place aux autocollants de l'événement.

(c) L'OA, sous réserve de l'approbation de l'IWCA, peut exiger que les concurrents portent des dossards d'épreuve pendant la course..

(d) Hormis les limitations de cette clause C.6.1, la publicité est par ailleurs illimitée.

C.7 EQUIPEMENTS PORTABLES

C.7.1 Les marins peuvent porter les éléments suivants:

(a) Appareils à piles simples ou multifonctions (y compris GPS), amovibles pour le pesage. Les appareils électroniques ne doivent pas recevoir d'informations, autres que les signaux GPS, de l'extérieur du bateau. Les appareils électroniques fixés au bateau ne peuvent être fixés qu'à l'aide d'un support fourni par le fabricant dans sa position d'origine. Des trous peuvent être percés dans les supports fournis par le fabricant pour permettre la fixation des appareils.

(b) Les indicateurs de vent non électroniques sont autorisés et peuvent être fixés à volonté, amovibles pour le pesage. Les girouettes électroniques sont interdites.

(c) Pièces de rechange et outils, amovibles pour le pesage.

(d) Appareil photo/caméra d'enregistrement vidéo et accessoires, amovibles pour le pesage. Aucune partie d'une caméra ou d'un support ne doit s'étendre vers l'avant de la proue ou de l'extérieur du cadre d'ailes extérieures lorsque le bateau est en position verticale (à l'exclusion des caméras fixées à l'équipage telles que les caméras frontales et les caméras thoraciques). Aucune partie d'une caméra ou d'un support ne doit s'étendre à plus de 200 mm à l'arrière du bord de fuite du safran. Aux fins des règles, les caméras et les supports qui s'étendent à l'arrière du gouvernail dans la tolérance de 200 mm doivent être considérés comme un équipement dans sa « position normale » lors de l'interprétation de la Définition RRS de route libre derrière et route libre devant ; Chevauchement et doit être considéré comme faisant partie du bateau lors de l'interprétation de la RCV 10.

D. REGLES D'EQUIPMENT

D.1 GENERAL

D.1.1 Aucune partie du bateau ne doit être modifiée de quelque manière que ce soit, sauf dans la mesure permise par les présentes règles de classe.

D.1.2 Tous les composants doivent être fabriqués uniquement par des LM, sauf indication contraire dans ces règles.

D.1.3 Des équipements WASZP et WASZP'X différents ne peuvent être utilisés que comme suit :

a) La classe WASZP'X comprendra les plates-formes de 5,8 m² et 6,9 m². Les bateaux de la classe WASZP'X doivent toujours utiliser les barres d'aile incurvées et le bloc de support d'aile arrière inférieur.

b) La classe WASZP comprendra les plates-formes de 6,9 m² et 8,2 m². Les bateaux de la classe WASZP doivent toujours utiliser les poutres d'ailes standard.

c) Sauf stipulation contraire dans l'Avis de Course, un WASZP'X peut
d) courir dans la même flotte que le WASZP standard sous le même

classement.

D.2 MASSE

D.2.1 Le bateau complet, sec, à l'exclusion des housses, du GPS, des équipements en option, du mât, du wishbone, de la voile et des bouts qui passent à l'intérieur du fourreau de la voile ne doit pas peser moins de 41 kg.

D.3 MODIFICATIONS, ENTRETIEN ET REPARATIONS

Règle D.3. s'applique à toutes les parties du bateau, sauf dérogation ailleurs dans ces règles.

D.3.1 LIMITATIONS

- (a) Tout taquet, y compris le taquet intégré, peut être remplacé par un taquet de n'importe quel matériau et sensiblement de la même taille, poids et conception.
- (b) Toute poulie peut être remplacée par une poulie de poids et de diamètre similaires ou supérieurs. La poulie doit avoir le même nombre de réas, sauf autorisation expresse contraire.
- (c) Toute fixation de poulie peut être remplacée. Les pièces jointes pour les poulies doivent être sensiblement de la même taille, du même poids et de la même conception.
- (d) Les écoutes et les bouts peuvent être remplacées sans aucune restriction quant à la longueur, le diamètre et la diminution à condition que la pièce ne soit pas faite en câble et qu'aucune nouvelle fonction ne soit ajoutée.
- (e) Les fixations peuvent être remplacées ou ajoutées :
 - (i) si le remplacement n'est pas plus léger que l'attache fournie
 - (ii) si la fonction du raccord ou de la pièce qu'il fixe n'est pas altérée; et
 - (iii) Lorsque cela est nécessaire pour faciliter une réparation, le raccord ou la pièce qu'il fixe peut être modifié pour s'adapter à des fixations légèrement plus grandes.
- (f) Tout autre ferrure autre que celles mentionnés en D.3.1 (a), (b), (c), (d) et (e) ne doit être remplacé que par le même modèle ou un modèle de remplacement équivalent.
- (g) Les ferrures de remplacement doivent être installés dans la même position que les ferrures d'origine, ou aussi près que possible structurellement.
- (h) Aucune surface du bateau ne peut être poncée sauf là où cela est spécifiquement autorisé.

D.3.2 REPARATION

Des réparations peuvent être effectuées à condition que ces réparations soient effectuées de telle manière que la forme, les caractéristiques ou la fonction essentielles de l'original ne soient pas affectées.

D.3.3 MODIFICATIONS

- a) Un polish non abrasif peut être appliqué en fine couche sur n'importe quelle surface. Aucune tentative ne doit être faite pour modifier la forme de la surface avec le polish.
- b) Des marques peuvent être ajoutées.
- c) Les modifications, non spécifiées dans ce document, visant uniquement à améliorer la fiabilité du bateau, telles que jugées par le mesureur responsable, ne doivent pas être un motif de disqualification du bateau sans préavis d'au moins 24 heures. Un avis de suppression ne sera émis que s'il est estimé que la modification a des gains de performances possibles.
- d) Un vinyle ou similaire peut être ajouté sur la voile, la coque et les espars dans les zones en dehors de celles réservées aux autocollants d'épreuve (voir Annexe A.1.2) et aux autocollants d'identification WASZP (voir règle B.2). La coque, à l'exception des réparations, ne doit pas être peinte.

D.3.4 UTILISATION

(a) L'utilisation scotch adhésif flexible, d'anneaux de friction en plastique ou en acier inoxydable, de velcro, de bout ou de sandow, de manilles et de boules est libre, sauf que ce matériau ne doit pas être utilisé pour :

- (i) Créer une ferrure;
- (ii) Étendre une fonction ; ou
- (iii) Améliorer l'efficacité aérodynamique ou hydrodynamique d'un équipement autorisé.

Exemple de modifications autorisées:

- Poignées de tout style sur les bouts de réglages
- Ruban pour stopper l'usure de la bôme sur le mât.

Interdit:

- Ruban sur du matériel supplémentaire autre que du ruban flexible pour arrêter l'usure de la bôme sur le mât.
- Éléments supplémentaires pour permettre des ajustements - tels que la hauteur du wishbone pendant la navigation.

D.3.5 REMPLACEMENTS

Le remplacement d'éléments pendant un événement (coque, mât, voile, wishbone, foils, portique, poutres, axe de safran et assemblage de barre) doit uniquement :

- (i) Peut être effectué à terre sur le lieu de l'épreuve ou le(s) lieu(x)

désigné(s) dans les instructions de course ; ou

(ii) Etre du stock disponible pour tous les concurrents détenus et contrôlés par l'AO.

(b) Une seule coque, mât, voile et foil doit être utilisé lors d'un événement, sauf en cas de perte ou de dommages irréparables. Le remplacement de ces éléments doit être approuvés par le comité de course, sauf si :

(i) Les articles endommagés peuvent être remplacés sans l'approbation du comité de course si c'est le moyen le plus efficace pour remettre un concurrent sur l'eau ; et

(ii) Le comité de course doit être informé du changement dans le délai de prescription de réclamation.

(iii) Dans la mesure du possible, les composants d'origine doivent être réparés et remis en place le jour de la course suivant ou, s'ils ne sont pas réparables dans les délais, le remplacement doit être approuvé par le comité de course.

D.4 COQUE, PORTIQUE ET PLATEFORME

D.4.1 LIMITATIONS

- a) Une seule coque doit être utilisée lors d'un événement, sauf en cas de perte ou de dommages irréparables comme spécifié dans la règle D.3.5 (b). Lorsqu'une coque endommagée est remplacée selon D.3.5(b)(i), les foils de la coque de remplacement peuvent être utilisés mais la voile et le mât d'origine doivent être utilisés.
- b) Sous réserve de la règle D.3.5 (a), tous les composants de la plateforme, du trampoline et les pièces jointes à la coque fournis par le LM peuvent être modifiés à tout moment au cours d'une épreuve.
- c) Logos WASZP logos: se référer à B.2.4 jusqu'à B.2.7.

D.4.2 MODIFICATIONS

- a) Jusqu'au 31 décembre 2022, les sangles peuvent être remplacés par des sangles de n'importe quel matériau, à condition qu'ils aient une fonction similaire à celles prévues par le fabricant.
- b) Cette règle entre en vigueur le 1er janvier 2023 : Pour les bateaux commercialisés pour la première fois avant 2023, les sangles doivent être fournis par le constructeur ou de fonction et de matériau similaires (polyester pour la sangle) à ceux fournis par le constructeur. Les matériaux à haut module tels que Dynema, Spectra, Kevlar et Carbone ne sont pas autorisés. Pour tous les bateaux vendus à partir de 2023, des sangles de rappel fournies par le fabricant doivent être utilisées.
- c) Des bouts peuvent être ajoutées pour positionner

- statiquement les sangles de rappel vers l'intérieur ou l'extérieur.
- d) Des trous peuvent être découpés dans les trampolines pour permettre aux sangles de rappel d'être attachées dans une position différente le long de la poutre.
 - e) Les blocs de support d'aile peuvent être modifiés pour permettre un montage facile. La modification ne doit pas maintenir les ailes plus hautes que les blocs non modifiés.
 - f) Les extrémités avant et arrière des poutres d'ailes extérieures peuvent être enveloppées de n'importe quel matériau pour le renforcement à l'intérieur 30mm des extrémités.

D.4.3 OPTIONAL

- a) Le support pivotant GPS peut être retiré.
- b) À l'exception de la classe WASZP_X, l'une ou l'autre des versions des Wing Support Blocks fournies par le LM peut être utilisée et peut être modifiée à tout moment pendant un événement, à condition que les quatre support de poutre soient de la même version.

D.5 APPENDICES DE COQUE (FOILS)

D.5.1 LIMITATIONS

- (a) Un seul ensemble de foils avant (foils verticaux et horizontaux associés) et un seul ensemble de foils arrière (foils verticaux et horizontaux associés) doivent être utilisés pendant une épreuve, sauf en cas de perte ou de dommages irréparables, comme spécifié dans la règle D.3.5 (b).
- (b) Les embouts de foils fournis par le LM peuvent être changés à tout moment pendant une épreuve. Les embouts de remplacement doivent être de la même taille et de la même forme que les originaux.
- (c) Les tiges de traction et de poussée de contrôle des foils et les accessoires associés fournis par le LM peuvent être modifiés à tout moment pendant un événement.
- (d) Le boulon fixant les foils horizontaux aux foils verticaux peut être remplacé à tout moment par un boulon de spécification et de matériau similaires au boulon fourni.

D.5.2 MODIFICATIONS

(a) Ponçage des Foils:

- I. Conformément aux règles générales, les surfaces en alliage des foils ne doivent pas être poncées.
- II. Les réparations des foils avant (profils aluminium verticaux et horizontaux) et arrière (profils aluminium verticaux et

horizontaux) ne peuvent être entreprises que si la zone de remplissage est inférieure à 10 centimètres carrés.

- III. La jonction entre le volet et la section principale des foils horizontaux **ne doit pas** être remplie
 - IV. Le vide autour du boulon qui relie le foils horizontaux aux foils verticaux **ne doit pas** être rempli.
 - V. Tout espace jusqu'à 2 mm entre l'embout plastique du foil et l'extrusion d'alliage peut être comblé.
 - VI. Les espaces jusqu'à 2 mm entre le foil vertical et le foil horizontal peuvent être remplis de n'importe quel matériau.
 - VII. Aucune tentative ne doit être faite pour lisser le coin entre les foils horizontaux et verticaux.
 - VIII. Les extrémités des foils en aluminium ne peuvent être poncé qu'à moins de 5 mm des bords d'attaque et de fuite pour éliminer les résidus de moulage ou de légers dommages. Le ponçage ne doit pas modifier le profil par rapport à l'original dans le but ou pour effet d'améliorer les performances.
- (b) La tige de poussée verticale avant peut être raccourcie.

D.6 CASTAING DE SAFRAN ET BARRE FRANCHE

D.6.1 LIMITATIONS

Le castaing de safran, la barre, l'extension de barre et les accessoires fournis par le LM peuvent être changés à tout moment pendant une épreuve, sous réserve de la règle D.3.5 (a).

D.6.2 MODIFICATIONS

- a) La sangle de calage de safran peut être remplacé par un matériau en sangle similaire.
- b) N'importe quels matériaux peut être ajouté stick pour le rendre étanche.
- c) Le stick et l'articulation flexible du stick peuvent être raccourcies.

D.7 GREEMENT

D.7.1 LIMITATIONS

- a) Un seul mât doit être utilisé au cours d'une épreuve, sauf en cas de perte ou d'endommagement irréparable, comme spécifié dans la règle D.3.5 (b).
- b) Le mât doit afficher un marquage d'équipement d'origine WASZP apposé par le LM.
- c) Le wishbone fournie par le LM peut être changée à tout moment pendant une épreuve, sous réserve de la règle D.3.5 (a).
- d) Le Cunningham et la bordure doivent être installés conformément au guide de gréement, la bordure passant par le taquet pivotant central et le Cunningham par les deux

taquets latéraux fixes.

D.7.2 MODIFICATIONS

- (a) La bride d'écoute de grand-voile peut être remplacée par n'importe quel matériau de n'importe quelle longueur.
- (b) Le loop d'attache de bôme sur le mât peut être remplacé par n'importe quelle bout de n'importe quelle longueur
 - I. être fixé à n'importe quelle hauteur dans la limite de la zone découpée dans la voile ;
 - II. se composent de plusieurs bout attachées au mât ; et
 - III. être sécurisé en position par du scotch
- (c) Le wishbone et le crochet avant du wishbone la flèche peuvent être utilisés dans les deux sens.
- (d) Les premier wishbone fournies par le LM avec 18 trous de réglage de longueur par côté peuvent avoir deux trous de réglage de longueur supplémentaires percés de chaque côté pour étendre la longueur maximale afin qu'elle soit la même que les wishbones plus récentes.

D.7.3 ACCESSOIRES

- (a) Les poulies doubles sur le point d'écoute et l'extrémité de la bôme peuvent être remplacées par des poulies triples.
- (b) Une seule poulie ou un anneau de friction peut être attaché sans serrer avec un bout autour du bas du mât pour faire passer la bordure à travers.
- (c) Des bouts et des anneaux de frictions peuvent être ajoutés sur la zone extérieure du trampoline pour maintenir le Cunningham et la bordure dans une position plus pratique pour le réglage.

D.7.4 UTILISATION

- (a) Le gréement courant doit être utilisé et fixé aux accessoires fournis auquel ils sont associé.
- (b) Le wishbone peut être étendue à n'importe quelle longueur dans sa plage fournie.
- (c) La configuration de la bride d'écoute de grand-voile est illimitée, à condition qu'elle ne soit fixée qu'aux 3 points de fixation standard. La bout de bride arrière est facultative.

D.8 VOILE

D.8.1 LIMITATIONS

- (a) Une seule voile doit être utilisée lors d'une épreuve, sauf en cas de perte ou de dommages irréparables, comme spécifié dans la règle D.3.5
- (b). La voile de remplacement doit être de la même taille que l'originale.

(b) Les lattes de voile ne doivent pas être remplacées pendant une épreuve, sauf lorsqu'une latte est perdue ou endommagée.

(c) Les tendeurs de lattes et les cambers fournis par le LM peuvent être remplacés à tout moment pendant un événement.

D.8.2 MODIFICATIONS

Les voiles ne doivent pas être percées ou retaillées, sauf autorisation ou autrement changer ou affecter n'importe quel aspect de la voile pour toute autre raison que d'effectuer les réparations nécessaires ou tel que permis par ces règles.

- a) Les voiles peuvent être renforcées pour correspondre au dernier modèle de voile sorti par le LM. De telles modifications ne doivent pas affecter la forme et les performances de la voile.
- b) Les logos et le texte WASZP ne peuvent être supprimés ou recouverts autrement que prévu dans la Règle B.2.
- c) Le design, la publicité, les autocollants, etc. ne peuvent être appliqués que conformément aux annexes - A.1.1.
- d) Les penons sur la voile sont autorisés dans n'importe quel nombre et emplacement.
- e) La rigidité des lattes de voile ne doit pas être altérée par aucune méthode.
- f) Les cambers ne doivent en aucun cas être modifiés et aucune tentative ne peut être faite pour modifier les caractéristiques de rotation.
- g) Pour protéger nos océans, l'application de lubrifiants (tels que sprays silicone ou PTFE) sur le mât, la voile ou les cambers est interdit.
- h) Pour plus de fiabilité et pour arrêter l'usure de la voile, un bout peut être ajoutée aux poulie d'écoute de grand-voile attachés à la voile, attachant la poulie avant à l'anneau d'amure sur la voile et la poulie arrière de l'anneau d'écoute. La fixation des poulies doit rester conforme au guide de gréement.

D.8.3 UTILISATION

- a) L'utilisation des cambers est illimitée.
- b) Les lattes de voile et les cambers doivent être utilisés dans la position de la voile pour laquelle ils ont été conçus.
- c) Les lattes de voile doivent être insérées dans la voile avec l'extrémité effilée vers l'avant.

D.9 SYSTEME DE CONTROLE

D.9.1 LIMITATIONS

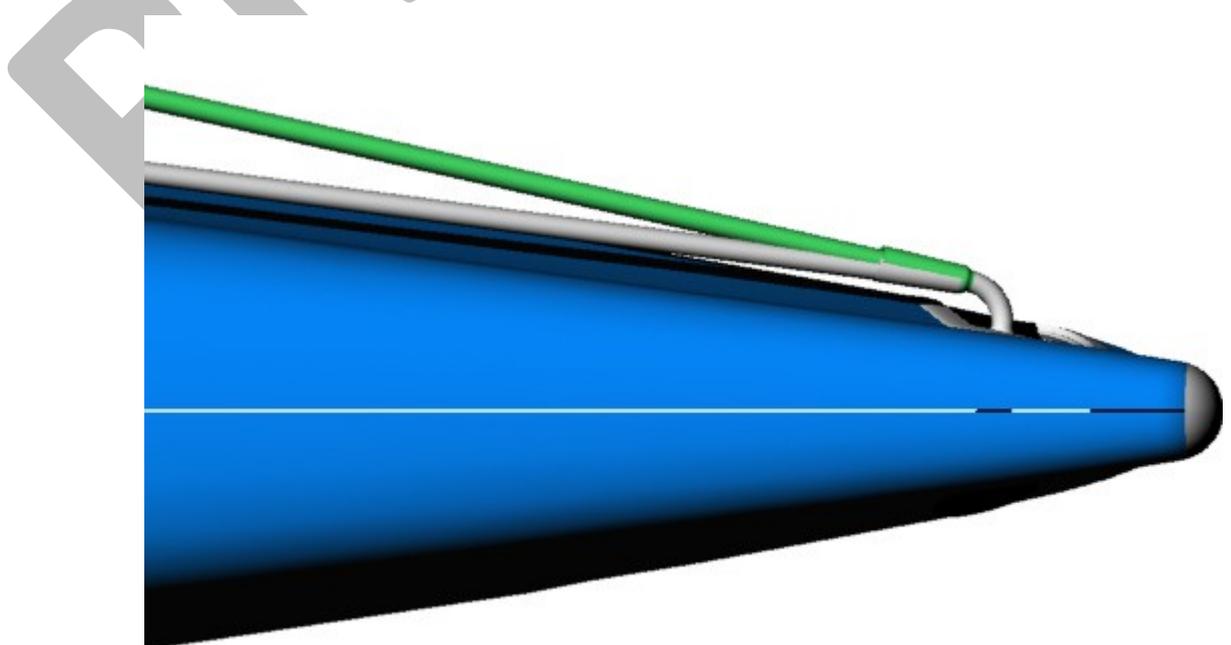
- a) L'assemblage du palpeur ne doit pas être changé pendant un événement, sauf lorsque l'assemblage du palpeur est perdu ou endommagé

- b) Toute partie du système de contrôle autre que l'assemblage de la baguette peut être changée pendant un événement.
- c) Le RHA peut être de n'importe quel modèle fourni par le LM.

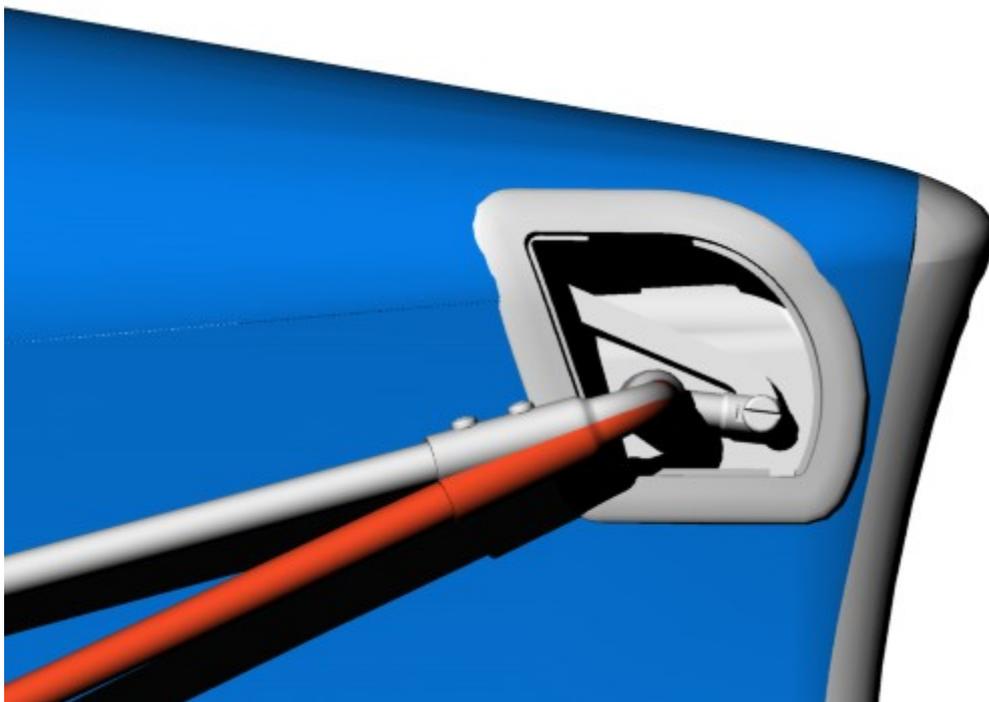
D.9.2 MODIFICATIONS

- a. La longueur, le matériau et la forme du palpeur ne doivent pas être modifiés
- b. La pagaie du palpeur ne doit pas être retirée ou modifiée
- c. Les Push Rod et les Pull Rod peuvent être raccourci
- d. Le Push Rod peut être tordu pour améliorer l'alignement.
- e. Le levier d'inversion peut être plié pour permettre un meilleur alignement.
- f. Le diamètre du boulon de l'axe du levier d'inversion peut être passé à 6 mm.
- g. Le système élastique utilisé pour tendre le palpeur peut être modifié, à condition qu'il reproduise la forme et la fonction de n'importe quelle version fournie par le LM. Des taquets supplémentaires ne doivent pas être utilisés.
- h. Un élastique avec fixation sur la coque à moins de 500 mm de la proue peut être ajouté au palpeur pour limiter son mouvement vers l'avant. Il ne doit pas être configuré pour permettre un réglage par le marin plus en arrière que le point d'attache. La fixation sur la coque doit être une attache de fonction similaire à l'attache fournie par le LM.
- i. L'axe du palpeur peut être plié pour modifier la distance du palpeur par rapport au côté du bateau, mais pas pour modifier l'angle de la vis d'engrenage par rapport au palpeur en vue latérale

Modification autorisée en D.9.2(i):



Modification interdite en D.9.2(i):



PROJ

Section II -Appendix — A.I.1

- 1 Panneau de couleur indiquant la taille du gréement
- 2 Insignia WASZP fourni avec la voile
- 3a Pavillon national
- 3b Lettre nationale, (même police de caractère que pour les numéros)
- 4 Numéro de voile (Tribord en haut)
- 5 Sponsor personnel
- 6 logo WASZP fourni avec la voile
- 7 Sponsor d'épreuve



Section III - Appendix – A.1.2



Version: 12

Date effective: 01/08/2021

Date de publication:

Dernière publication: 1 July 2019

Différences majeures par rapport à la version 11 surlignées en **GRIS**.